

29 mai 2012

12.340

**Question du groupe UDC****HNe fait de la dentelle**

La presse locale de ce jour nous apprend que le directeur des RH d'Hôpital neuchâtelois a été invité à renoncer à son poste, ceci par le directeur général ainsi que par le Conseil d'administration. Motif, il ne correspond pas pleinement aux attentes de ses supérieurs. Après plus de 20 ans à ce poste dans les entités précédentes de HNe, cette décision est pour le moins surprenante. Ce qui est surprenant également, c'est qu'il lui est demandé de rester à son poste jusqu'à ce que la perle rare soit trouvée pour le remplacer et qu'ensuite, un nouveau poste lui sera proposé au sein des RH toujours.

- A quel jeu joue-t-on à la direction et au Conseil d'administration d'HNe?
- Le Conseil d'Etat cautionne-t-il cette manière de procéder?
- Si cette personne ne correspond pas au poste qu'il exerce aujourd'hui, est-il réellement judicieux de le déplacer dans le même service?

Signataires: M. Schafroth, D. Haldimann, J.-P. Donzé, W. Bammerlin, J.-L. Gyger, B. Courvoisier, R. Clottu et J.-C. Legrix.